

## CARAÏBES ANGLOPHONES

### **Il ne faut pas revenir en arrière : répondre à un meurtre par un meurtre n'est pas la solution**

*Index AI : AMR 05/001/2003*

ÉFAI

**Vendredi 17 janvier 2003**

#### **Desmond Tutu et la famille de Martin Luther King Jr se joignent aux membres d'Amnesty International de 25 pays pour appeler à la non-reprise des exécutions.**

Le dimanche 19 janvier Amnesty International diffusera dans les principaux journaux jamaïcains une annonce appelant le gouvernement et les citoyens de l'île à reconsidérer leur soutien à la peine capitale. Pour cette annonce, l'archevêque Desmond Tutu – qui a décrit récemment les exécutions comme des «*actes de vengeance et non de justice*» – et la famille de Martin Luther King Jr se sont joints aux membres d'Amnesty International de 25 pays pour s'opposer à la reprise des exécutions à la Jamaïque.

*«La colère et la peur ressenties par les habitants des Caraïbes face à la terrible violence de criminels est compréhensible. Toutefois, perpétuer le meurtre à travers la peine capitale ne constitue pas une réponse ; cela ne sert qu'à perpétuer le cycle de la violence»,* a déclaré Amnesty International ce vendredi 17 janvier 2003. Alors que les pays des Caraïbes anglophones cherchent comment faire face à un nombre alarmant de crimes violents, de nombreux dirigeants politiques de pays tels que le Belize, la Jamaïque, la Barbade, Trinidad-et-Tobago ont proposé le rétablissement des exécutions comme une des réponses possibles, citant la «*volonté du peuple*» pour se justifier.

*«Il faudrait que les dirigeants politiques cessent de se servir de leur perception de l'opinion publique pour justifier que soient commises des violations des droits humains sous couvert de la loi, a déclaré l'organisation.*

*«La peine capitale n'est qu'une politique du "frapper fort" vide de sens, populaire auprès de politiciens voulant montrer qu'ils s'attaquent à la criminalité, mais il n'a jamais été prouvé qu'elle ait un effet dissuasif sur les criminels, pas plus qu'aucune autre peine sévère. Au contraire, elle pourrait même entraîner une hausse de la criminalité, du fait de son effet déshumanisant sur la société».*

Amnesty International appelle les dirigeants politiques des Caraïbes à suivre l'exemple de George Ryan, gouverneur de l'Illinois. Le 11 janvier 2003, après avoir imposé un moratoire sur les exécutions en 2000, George Ryan a commué les peines capitales de tous les prisonniers condamnés à mort dans son État. Quatre d'entre eux ont été relâchés au motif qu'ils étaient probablement innocents. Auparavant partisan de la peine de mort, le gouverneur Ryan a, dans le passé, signé des arrêts de mort et supervisé des exécutions. Parmi les nombreuses raisons avancées pour commuer ces peines, le gouverneur a cité des lacunes dans l'administration de la peine capitale, comme l'absence de garanties contre l'exécution d'innocents. De nombreuses lacunes semblables existent dans les Caraïbes, mais les gouvernements refusent de les voir. Plus de deux cents pays ont renoncé aux exécutions judiciaires et de nombreux dirigeants se sont prononcés contre la peine de mort. Nelson Mandela a décrit l'homicide par décision judiciaire comme «*barbare*». Vladimir Poutine, président de Russie, Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, et de nombreuses autres personnalités s'opposent à la peine de mort, au nom des valeurs des droits humains. Au Kenya, le nouveau gouvernement espère abolir la peine capitale au cours des six prochains mois. Le ministre de la Justice de ce pays, Kiraitu Murungi, a récemment déclaré : «*Nous pensons que le droit humain fondamental qu'est le droit à la vie doit être respecté et qu'aucun être humain ne devrait pouvoir prendre la vie d'un autre.*» À cela il a ajouté : «*La peine capitale est une punition barbare.*»

## Complément d'information

Le gouvernement de la Jamaïque fait actuellement des propositions en vue de modifier la Constitution du pays pour faciliter la reprise des exécutions, en retirant aux prisonniers condamnés à la peine capitale les protections légales dont ils bénéficient. Qualifiant les exécutions d'expression de la «*volonté du peuple*», le gouvernement prétend se servir de la peine capitale pour faire baisser le nombre de crimes violents. Des modifications constitutionnelles similaires ont déjà été adoptées à la Barbade et sont en cours d'examen au Belize. Le gouvernement de Trinidad-et-Tobago a aussi signifié son intention de faire adopter une loi visant à faciliter la reprise des exécutions. La dernière exécution dans la région a eu lieu aux Bahamas en janvier 2000.

**Pour plus d'informations concernant la peine de mort dans les Caraïbes anglophones, vous pouvez consulter la version anglaise du rapport *State killing in the English speaking Caribbean: a legacy of colonial times* [Les exécutions judiciaires dans les Caraïbes anglophones : un héritage de l'époque coloniale] (index AI : AMR 05/003/02) sur la page suivante du site web <http://web.amnesty.org/ai.nsf/Index/AMR050032002?OpenDocument&of=COUNTRIES\JAMAICA>**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**